Tirage BMW de la Fondation Miriam
Foire aux questions
Changez une vie. Gagnez gros.

À quoi servent les fonds recueillis grâce au tirage?

Les fonds recueillis servent à soutenir les programmes cliniques, éducatifs et récréatifs de la Fondation Miriam.

Ces services accompagnent des enfants, adolescents et adultes avec un rouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une déficience intellectuelle (DI), ainsi que leurs familles, à toutes les étapes de la vie, ici au Québec.

Quel est le prix à gagner?

Le prix est une BMW X5 xDrive40i M Sport Édition 2026, d'une valeur de plus de 121 000 $.

Combien coûte un billet?

Chaque billet est offert au coût de 250 $.

Combien de billets sont disponibles?

Un maximum de 1 500 billets est disponible pour ce tirage, conformément aux autorisations émises par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Quand aura lieu le tirage?

Le tirage aura lieu le 15 avril 2026 à 18 h, dans le cadre du Mois de la sensibilisation à l'autisme.

Pourquoi la date du tirage a-t-elle été modifiée?

La période de vente des billets a été prolongée afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de participer et de soutenir la mission de la Fondation Miriam. Cette décision s'inscrit dans une démarche de transparence et de conformité, tout en maximisant l'impact du tirage durant le Mois de la sensibilisation à l'autisme.

Les billets déjà achetés sont-ils toujours valides?

Oui. Tous les billets achetés demeurent entièrement valides pour le tirage du 15 avril 2026.

Aucune action n'est requise de la part des participants déjà inscrits.

Est-ce que mes chances de gagner ont changé?

Non. Vos chances de gagner demeurent exactement les mêmes, puisque le nombre total de billets autorisé par la RACJ reste inchangé.

Est-ce que le prix, les conditions ou le mode de tirage ont changé?

Non. La nature du prix, les conditions du concours et le mode de tirage demeurent identiques.

Les billets seront-ils réimprimés avec la nouvelle date?

Oui. Les billets non vendus seront réimprimés avec la nouvelle date du tirage.
Les billets déjà achetés demeurent valides et enregistrés dans le système.

Puis-je demander un remboursement?

Oui. Si vous préférez obtenir un remboursement en raison du changement de date, il est possible d'en faire la demande en communiquant avec la Fondation Miriam.

Nous traiterons votre demande avec diligence.

📧 **info@miriamfoundation.ca**

Est-ce que l'achat d'un billet donne droit à un reçu fiscal?

Non. L'achat d'un billet de tirage ne donne pas droit à un reçu de don, puisqu'il s'agit d'une participation à un concours.

Le tirage est-il autorisé?

Oui. Le tirage est tenu conformément aux règles en vigueur et fait l'objet des autorisations requises, notamment auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Où puis-je consulter les règlements officiels?

Les règlements officiels du tirage sont disponibles sur cette page et peuvent être consultés en tout temps.

À qui puis-je m'adresser si j'ai d'autres questions?

Pour toute question ou information supplémentaire, communiquez avec nous à :
info@miriamfoundation.ca